

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Roxanne Bisson

<https://www.cadre21.org/membres/6767026f2cb7e98f9aa579be>

Date d'obtention : 2021-03-12 17:07:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que les différents secteurs (école, police et DPCP) doivent travailler ensemble.
Nous devons suivre la trousse à la lettre pour ne pas nuire à un autre secteur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus à l'aise lorsqu'une situation de sextos se présentera je vais savoir ce que je dois faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas les influencer dans leur discours. M'assurer que la situation ne s'ébruite pas trop. Confisquer les téléphones sans regarder le contenu.
Bien suivre la trousse